

## Les anciens de Pechiney au Tribunal



Les responsables de l'Amicale sont impatients de connaître le dénouement de cette affaire qui dure depuis bien trop longtemps.  
C.T

Le moment tant attendu pour les adhérents et sympathisants de l'Amicale socioculturelle de Pechiney Electro Métallurgie (PEM) de Marignac est arrivé. Le 17 novembre, l'affaire qu'ils ont portée en justice sera jugée au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Toulouse, après plusieurs renvois de la mise en état du dossier par la Défense. L'affaire va donc être plaidée jeudi à 14 heures. Autant dire qu'il y aura du monde dans la salle d'audience. Un déplacement en car est d'ailleurs prévu à 11 heures, au départ du parking de la zone artisanale de Marignac (transport : 15 € par personne). Jeudi dernier, ils étaient une trentaine à se retrouver à [Chaum](#) pour s'organiser et se rendre dans la Ville Rose cette semaine. Petit rappel des faits par André Duran et Georges Escario, respectivement président et secrétaire de l'Amicale : «En 2007, la Société FERROPEM a interdit le local du comité d'entreprise (CE) aux ouvriers en changeant les serrures. Pendant plusieurs années, les ouvriers ont essayé de résoudre leur différent à l'amiable avec la municipalité de Marignac qui, en 2010, est devenue propriétaire du local par acte notarié, le même jour de la résiliation du bail emphytéotique de 99 ans qui liait le comité d'établissement (CE) et la société FERROPEM depuis le 15 mai 1990. La commune de Marignac a revendu le local à la Communauté de Communes (CC) le 5 février 2011 ; cette dernière a refusé d'attribuer une pièce au CE. Cette fin de non-recevoir a amené les ouvriers à porter l'affaire en justice et à prendre pour avocat, le cabinet Darribère à Toulouse. Pour ce faire, les élus du CE de Marignac ont fait la dévolution des biens au profit du CE de Pierrefitte Nestalas avec l'aide de l'Inspection du travail en juin 2012. Ce CE a désigné Gérard Cazau en août de la même année afin de représenter le CE devant le TGI. L'assignation en justice pour restitution du bail emphytéotique et de tous les biens a été déposée au TGI de Toulouse en février 2013». Affaire à suivre...